

Rapport annuel 2019



Rapport financier

<u>14</u>	Rapport de situation
<u>14</u>	Modèle d'entreprise réglementaire
<u>16</u>	Marche des affaires
<u>17</u>	Évaluation des risques
<u>19</u>	Perspectives
<u>20</u>	Comptes annuels Swiss GAAP RPC
<u>20</u>	Compte de résultat
<u>21</u>	Bilan
<u>22</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>23</u>	Évolution des fonds propres
<u>24</u>	Annexe
<u>47</u>	Rapport de l'auditeur
<u>52</u>	Comptes annuels statutaires
<u>52</u>	Compte de résultat
<u>53</u>	Bilan
<u>54</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>55</u>	Annexe
<u>64</u>	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
<u>65</u>	Rapport de l'organe de révision

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels conformément aux dispositions Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

Modèle d'entreprise réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de valeur ajoutée de l'économie électrique se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport de l'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

La Commission fédérale de l'électricité ECom contrôle l'application de la LApEI et de l'OApEI. L'ECom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Si nécessaire, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un environnement très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport ainsi que son entretien écologiquement viable et efficace. La société a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Réglementation «Cost Plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'ECom contrôle a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «Cost Plus», où «Cost» renvoie au principe de couverture des coûts, et «Plus» au bénéfice d'exploitation.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons, par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel ainsi que des prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer ($WACC_{t+0}$). $WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours.

Les BNV se composent notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles ainsi que de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre charges réelles et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Le taux WACC s'applique également aux différences de couverture et celles-ci influent sur les coûts de capital. Contrairement aux BNV, les différences de couverture sont rémunérées au taux $WACC_{t+2}$. Les déficits augmentent les coûts de capital, les excédents les réduisent.

Réglementation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$ et à la rémunération des différences de couverture multipliée par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividende et/ou thésaurisation des bénéfices). Ainsi, il résulte de la réglementation «Cost Plus» un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

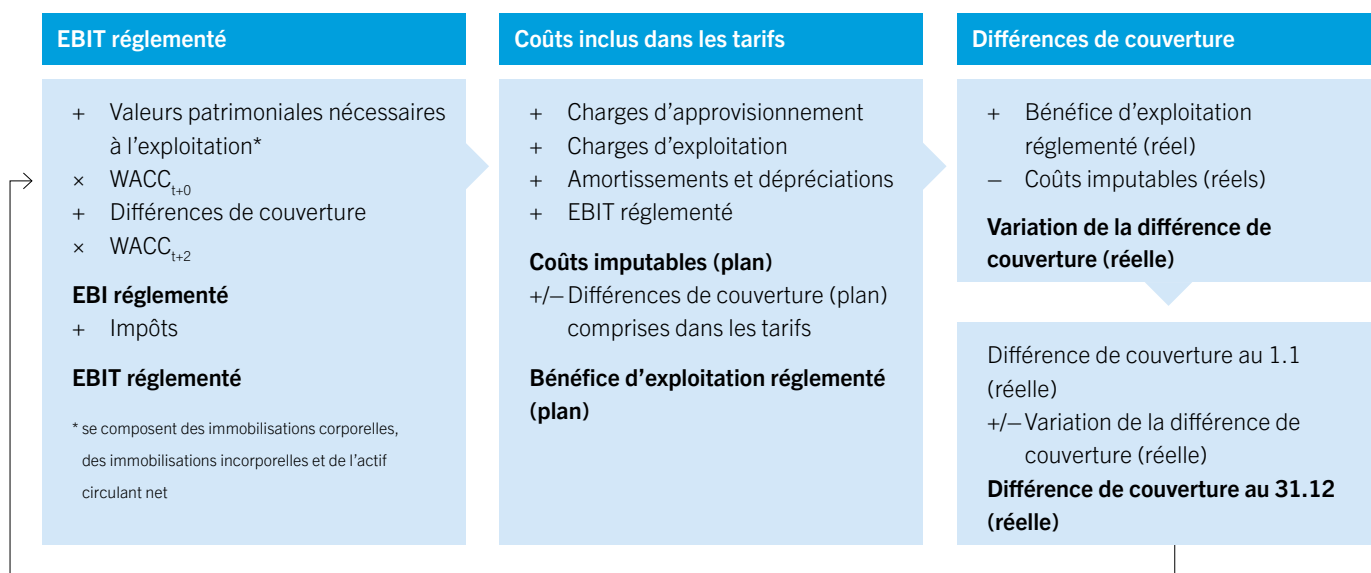
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la réglementation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Puisque le WACC représente un taux d'intérêt théorique pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



Marche des affaires

(valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 224,9 millions, ont diminué de CHF 38,5 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 263,4 millions). Leur baisse s'explique notamment par des coûts réduits de CHF 24,9 millions pour l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales et par la diminution de CHF 18,1 millions des coûts d'acquisition dans le segment Pertes de transport. En revanche, les coûts dans le segment Utilisation du réseau ont augmenté en raison de la hausse des indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport (CHF 15,6 millions).

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui totalisent CHF 200,9 millions ont augmenté de CHF 16 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 184,9 millions).

L'augmentation des coûts d'exploitation s'explique par la hausse de CHF 9,6 millions du poste Matériel et prestations de tiers et la hausse de CHF 7,1 millions des charges de personnel. À l'opposé, les autres charges d'exploitation ont diminué de CHF 0,7 million par rapport à l'exercice précédent.

L'indemnisation unique des servitudes et l'augmentation des coûts pour les installations à usage mixte ont fait augmenter les coûts du poste Matériel et prestations de tiers. L'article 15 al. 2 let. c LAPeI est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par la croissance de l'effectif en 2019. En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein s'élève à 498 FTE (contre 460,8 FTE l'année précédente).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles prévus s'élèvent à CHF 156,9 millions pour l'exercice sous revue et ont donc augmenté de CHF 10,6 millions par rapport à l'exercice précédent. Les amortissements sur immobilisations corporelles prévus se sont maintenus au niveau de l'exercice précédent, tandis que les amortissements sur immobilisations incorporelles prévus ont augmenté de CHF 8,9 millions.

En plus des amortissements prévus, Swissgrid a dû procéder à des dépréciations à hauteur de CHF 31,6 millions en 2019. Celles-ci sont notamment dues à la décision de l'EICOM concernant la procédure de vérification du système (CHF 25,4 millions) et à une décision importante pour Swissgrid rendue par le Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une tierce partie (CHF 4,5 millions).

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net réalisé pendant l'exercice 2019 sur tous les segments s'élève à CHF 672,7 millions. Le chiffre d'affaires net de l'exercice précédent s'établissait à CHF 907,9 millions. Le recul du chiffre d'affaires de CHF 235,2 millions se répartit sur les segments Utilisation du réseau, Prestations de services système générales et Énergie réactive. C'est le chiffre d'affaires du segment Utilisation du réseau qui enregistre le plus grand recul (CHF 184,9 millions). Ce recul est dû à une baisse des revenus tarifaires de CHF 89,8 millions et une baisse des revenus de ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables (CHF 88,6 millions). La baisse des revenus tarifaires explique également le recul des chiffres d'affaires nets dans les deux autres segments. En revanche, le chiffre d'affaires net du segment Pertes de transport a augmenté de CHF 29,5 millions grâce à l'accroissement des revenus tarifaires et des revenus ITC.

Il en résulte pour l'exercice 2019 des déficits nets dans l'activité opérationnelle (déficits cumulés moins excédents cumulés) de CHF 18,4 millions. En particulier dans le segment Utilisation du réseau, l'activité opérationnelle a enregistré des déficits de CHF 21,6 millions à cause de la baisse du chiffre d'affaires. En revanche, des différences de couverture d'un montant de CHF 33 millions faisant suite à la décision rendue par l'EICOM dans la procédure de vérification du système et des différences de couverture de CHF 3,7 millions dues à d'autres effets réglementaires ont dû être résorbées. Au 31 décembre 2019, il en résulte un excédent net de CHF 52,8 millions (exercice précédent: CHF 34,5 millions).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LAPeI est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue actuel (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital WACC $_{t+2}$ plus les impôts. Les coûts moyens pondérés du capital fixés par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour 2019 ($WACC_{t+0}$) et 2021 ($WACC_{t+2}$) ont été maintenus à 3,83% comme pour l'exercice précédent.

Il résulte de la réduction des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation et de l'augmentation des excédents nets un EBIT de CHF 102,4 millions, en baisse de CHF 17 millions par rapport à l'EBIT de 2018.

Le nouveau remboursement partiel de prêts convertibles au début de l'exercice 2019 et le refinancement à des conditions plus favorables à l'automne 2019 ont permis de réduire à nouveau les charges financières par rapport à 2018.

Le résultat de l'entreprise pour 2019 s'élève à CHF 28,8 millions et est inférieur au résultat de l'exercice précédent, qui était de CHF 65,6 millions. Le recul du bénéfice s'explique par les adaptations à réaliser pour les années à partir de 2011 ou de 2013 à 2019 et qui ont été exigées par l'EICOM dans sa décision du 12 décembre

2019 concernant la vérification du système, ainsi que par d'autres effets réglementaires qui ont également impacté financièrement le résultat de l'entreprise.

Bilan et tableau des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) a baissé de CHF 10,9 millions sur un an et s'établit à CHF 2,994 milliards. La dotation en fonds propres absolue a été légèrement renforcée par les augmentations du capital consécutives à la reprise du réseau le 3 janvier 2019, ainsi que par le résultat positif de l'entreprise minoré du dividende distribué. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 38,3% au 31 décembre 2019 (contre 38,0% au 31 décembre 2018).

Les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation pour 2019 s'élèvent à CHF 278,8 millions. Leur recul de CHF 172,4 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 451,2 millions) est dû aux chiffres d'affaires nets en baisse par rapport à 2018.

Les flux de trésorerie résultant des activités d'investissement pendant l'exercice sous revue s'élèvent à CHF 112 millions, soit CHF 146,7 millions de moins que l'exercice précédent. Cette différence est due à la réduction des investissements dans les immobilisations corporelles de CHF 101,4 millions. En outre, selon les exigences de l'ECom, Swissgrid a utilisé des revenus de ventes aux enchères à hauteur de CHF 40,1 millions pour des investissements dans le réseau en 2019, ce qu'elle n'avait nullement eu besoin de faire au cours de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie résultant des activités de financement ont diminué de CHF 115,8 millions par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre CHF 95,3 millions. Ce recul est dû à l'émission d'une obligation pour un montant de CHF 125 millions au 30 septembre 2019.

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques porte sur toute l'organisation, sans ses filiales et participations. Elle est dérivée des normes établies ISO 31000 et COSO ERM. La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les cadres dirigeants à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer consciemment les risques à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Le responsable Enterprise Risk Management gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les risques principaux sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des stratégies pour gérer les risques.

Si Swissgrid identifie un risque significatif en dehors de ce processus réglementaire, ce risque est évalué immédiatement. Une stratégie de risque ainsi que des mesures correspondantes sont définies.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le profil de risque de l'exercice 2019 n'a pas sensiblement changé par rapport à l'exercice précédent. Après la date de clôture du bilan 2019, les conséquences au niveau du profil sur le profil de risque ont changé en raison du COVID-19. Les autres risques proviennent d'influences naturelles, de l'environnement politique et réglementaire national mais aussi international et de certains aspects humains et techniques. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport mais elle comporte aussi des risques pour la sécurité du réseau et du système, et donc pour la sécurité d'approvisionnement, en raison de la dépendance accrue de systèmes.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. À défaut d'accord sur l'électricité entre l'UE et la Suisse, le système électrique suisse est de plus en plus écarté des processus européens importants en matière de sécurité du réseau. Cette situation entraîne des flux d'électricité imprévus sur le réseau suisse, mettant à moyen terme en péril la stabilité du système et la capacité d'importation. En outre, il risque également d'être exclu des coopérations européennes prévues concernant l'énergie de réglage ainsi que de l'ENTSO-E. Swissgrid élabore une solution technique afin de garantir la stabilité du réseau. Pour cela, elle est néanmoins tributaire du soutien de la politique. En effet, l'UE émet des signaux allant dans ce sens mais le résultat n'est pas garanti étant donné que certains aspects politiques doivent être résolus, sur lesquels ni Swissgrid ni la Suisse n'a d'influence.

Mise en œuvre du «Réseau stratégique 2025»

Des travaux importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» restent marqués par des procédures d'autorisation très lentes et par de nombreux recours, ce qui complique l'élimination des congestions du réseau.

Concernant les procédures d'autorisation, Swissgrid mise sur le dialogue, notamment avec les habitants. Les lignes aériennes étant de moins en moins acceptées, Swissgrid s'attend néanmoins à ce que des recours soient déposés, qui auront pour effet de retarder les procédures d'autorisation.

Sécurité d'approvisionnement

Une panne d'approvisionnement à grande échelle provoquerait d'énormes dommages économiques. C'est pourquoi Swissgrid doit garantir la disponibilité permanente du réseau de transport pour l'approvisionnement en électricité. Une infrastructure de réseau intacte et la disponibilité des systèmes IT et de communication sont les conditions sine qua non pour y parvenir. Des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulations ou des actes criminels, entre autres, peuvent compromettre ces conditions. Swissgrid réduit ces risques, entre autres, au moyen de redondances et de processus pour éliminer les perturbations au niveau des installations du réseau et de l'exploitation du système.

Une formation de base et continue du personnel garantit que les collaborateurs réagissent correctement et conformément à la situation.

Swissgrid prend des précautions contre les attaques physiques afin de protéger les infrastructures et les installations dans la mesure requise, dont le renforcement des bâtiments, le contrôle des accès et la surveillance des périmètres. Ces mesures garantissent que seules les personnes autorisées y ont accès.

La menace de cyberattaques augmente constamment en raison de la rapidité de l'évolution technique, que les attaquants potentiels utilisent également, de la quantité des possibilités d'attaque et de la mise en réseau croissante des systèmes au-delà de l'entreprise.

Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore constamment ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de se défendre.

Une autre condition à la sécurité d'approvisionnement est la disponibilité de la puissance de réglage et de redispatch pour pouvoir compenser les écarts temporaires entre la production et la consommation ou maîtriser les congestions du réseau. C'est pourquoi Swissgrid optimise continuellement le marché suisse pour les prestations de services système et coopère avec les gestionnaires de réseau de transport des pays voisins pour augmenter la liquidité du marché.

Swissgrid dispose de procédures d'urgence dans le cas extrême d'une défaillance durable d'infrastructures ou de systèmes critiques ou d'une incapacité de réglage du réseau.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid recèlent des risques pour la sécurité des personnes. Des personnes peuvent être gravement blessées en travaillant. Pour minimiser autant que possible ce risque, Swissgrid identifie systématiquement les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaborateurs et instruit les collaborateurs des prestataires pour qu'ils puissent identifier eux-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence.

Des contrôles systématiques sur les chantiers contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers. Une campagne de sensibilisation à l'échelle de l'entreprise accroît la prise de conscience des risques pour la sécurité des personnes.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie.

La liquidité est garantie en permanence grâce à une planification constante, à la surveillance des besoins financiers, à la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi qu'à des lignes de crédit bancaire autorisées.

Le risque de change est limité au moyen d'une couverture naturelle et par des opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Des instruments financiers dérivés sont également utilisés pour réduire davantage le risque.

Les contreparties financières font l'objet d'une vérification constante, elles sont surveillées et des limites de tolérance individuelles sont fixées pour ces dernières. Les risques de contrepartie opérationnels sont régulièrement surveillés.

Pandémie du COVID-19

La pandémie du coronavirus met en danger la santé de tous les collaborateurs de Swissgrid. De plus, il existe un risque pour l'exploitation du réseau. Swissgrid a déjà pris en amont les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'exploitation du réseau et de protéger au mieux ses collaborateurs. Swissgrid suit de près la situation actuelle en tenant compte des informations et des instructions des autorités compétentes et travaille en suivant un plan d'urgence en cas de pandémie.

Perspectives

Perspectives stratégiques

Comme en 2019, Swissgrid va continuer de se focaliser dans les années à venir sur la mise en œuvre de la Stratégie 2022, qui définit quatre grandes orientations: la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement; l'exploitation intégrée des installations et du système; l'utilisation intelligente de nouvelles technologies et une coopération étroite avec les partenaires suisses et européens.

Dans le domaine de la sécurité, Swissgrid se fixe les priorités suivantes: afin d'améliorer la protection physique des sous-stations, l'entreprise met en œuvre de manière systématique les mesures prévues, également dans le domaine de la cybersécurité, comme par exemple une campagne de sensibilisation destinée aux collaborateurs. Des normes élevées de sécurité sont appliquées chez Swissgrid et chez tous les prestataires de services pour garantir la protection des personnes.

En intégrant l'exploitation du système et des installations, Swissgrid jette les bases pour encore plus d'efficacité et de professionnalisme. Cela implique d'améliorer les processus entre l'exploitation du marché et l'exploitation du réseau. L'entreprise met également en œuvre le nouveau modèle d'affaires dans le domaine de la gestion des installations et augmente ainsi ses capacités pour la transformation et l'extension du réseau ainsi que pour la maintenance.

Un transport fiable de l'énergie est assuré non seulement par la modernisation du réseau de transport mais aussi par l'utilisation de nouvelles technologies. La numérisation et l'automatisation permettent de mieux exploiter l'infrastructure de réseau existante. En 2020, Swissgrid développera, entre autres, un nouveau système de géolocalisation, la plateforme centrale d'analyse et de modélisation des données et informations géoréférencées du réseau. L'entreprise travaille également sur l'optimisation de la visualisation de l'état du réseau et sur une plateforme de Crowd Balancing.

L'orientation stratégique «coopération étroite en Suisse et en Europe» garantit l'accès de la Suisse au marché intérieur européen de l'électricité. En 2020, Swissgrid continuera de renforcer son activité au sein des comités afin de garantir la coopération sur le plan technique: l'entreprise s'engage pour l'application du SAFA (Synchronous Area Framework Agreement), l'accord de base pour les gestionnaires de réseau de transport européens. En 2020, elle est également prête à prendre part à la coopération en matière d'énergie de régime TERRE.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des institutions de recherche nationales et internationales afin de pouvoir continuer à accomplir ses missions de manière sûre et économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets qui sont réalisés en collaboration avec des hautes écoles et d'autres partenaires suisses et internationaux.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement de l'ordre de CHF 150 à 250 millions par an. En raison du maintien des restrictions, notamment au niveau des autorisations en ce qui concerne la transformation ou la construction de nouvelles liaisons entre les lignes, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation. En planifiant à moyen terme, il est présumé que les investissements dans le réseau s'élèvent à environ CHF 150 à 200 millions par an.

Coûts d'exploitation

Swissgrid a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie 2022 communiquée au début de l'exercice 2018. Celle-ci prévoit des gains d'efficacité et des mesures en faveur d'un approvisionnement électrique sûr et d'une plus grande sécurité pour les personnes, les installations et l'environnement. La mise en œuvre de ces mesures entraîne une augmentation des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend notamment du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) et du WACC. Le WACC, affichant 3,83% pour 2020, communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), reste inchangé par rapport à l'année dernière. Par conséquent, l'EBIT et le résultat de l'entreprise attendus en 2020 devraient se maintenir au niveau de 2019 avant les effets réglementaires à considérer dans l'exercice sous revue. En adéquation avec la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices dégagés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint et en fonction de la situation de financement. De cette manière, le financement stable de Swissgrid assuré sur le long terme. Les conséquences financières du COVID-19 sur Swissgrid ne peuvent pas être estimées à l'heure actuelle. Cependant, en raison du modèle d'entreprise réglementaire, aucun impact important sur le résultat de l'entreprise 2020 n'est attendu.

Acquisition d'éléments du réseau

Suite à la décision de l'ECom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires net	4, 5	672,7	907,9
Autre produit d'exploitation	4, 6	13,0	12,8
Variation des différences de couverture	4, 16	18,4	-221,3
Prestations propres à l'actif		12,6	14,6
Total des produits d'exploitation		716,7	714,0
Charges d'approvisionnement	4, 5	224,9	263,4
Marge brute		491,8	450,6
Charges de matériel et prestations de tiers	7	82,5	72,9
Charges de personnel	8	89,7	82,6
Autres charges d'exploitation	9	28,7	29,4
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations		290,9	265,7
Amortissements sur immobilisations corporelles	14	125,1	116,2
Amortissements sur immobilisations incorporelles	14	31,8	30,1
Dépréciations	14	31,6	-
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	4	102,4	119,4
Produits financiers	10	1,2	0,8
Charges financières	11	33,6	39,3
Résultat ordinaire		70,0	80,9
Charges extraordinaires	12	36,7	-
Résultat avant impôts		33,3	80,9
Impôts sur le bénéfice	13	4,5	15,3
Résultat de l'entreprise		28,8	65,6

Résultat par action

CHF	2019	2018
Résultat de l'entreprise	28821764	65636044
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	319374832	318134905
Résultat non dilué par action	0,09	0,21
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	-	-0,03
Résultat dilué par action	0,09	0,18

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1^{er} janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de CHF 21,9 millions (exercice précédent: CHF 27,5 millions). Étant donné que les impôts sont pris en compte dans le modèle d'entreprise réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une augmentation

du résultat de l'entreprise de CHF 21,9 millions (exercice précédent: CHF 27,5 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 165 521 412 unités (exercice précédent: 214 045 206 unités). Il n'y a pas eu d'effet de dilution en 2019 (effet de dilution potentiel l'an dernier de CHF -0,03 par action).

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations corporelles	14	2 338,1	2 372,1
Immobilisations incorporelles	14	150,9	166,3
Immobilisations financières	15	8,8	10,7
Déficits à long terme	16	62,0	91,8
Actif immobilisé		2 559,8	2 640,9
Actifs détenus à titre fiduciaire	17	14,8	17,9
Déficits à court terme	16	35,0	3,9
Stocks		1,2	1,3
Créances résultant de livraisons et de prestations	18	119,0	142,7
Autres créances	19	1,7	1,5
Comptes de régularisation actifs	20	48,2	57,0
Liquidités		229,1	157,6
Actif circulant		449,0	381,9
Actif		3 008,8	3 022,8

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Capital-actions		320,4	318,1
Réserves de capitaux		410,0	404,5
Réserves de bénéfice		379,5	383,5
Fonds propres		1 109,9	1 106,1
Engagements financiers à long terme	21	1 040,5	1 425,6
Provisions à long terme	22	26,8	30,0
Excédents à long terme	16	120,2	123,9
Fonds de tiers à long terme		1 187,5	1 579,5
Passifs détenus à titre fiduciaire	17	14,8	17,9
Engagements financiers à court terme	21	519,2	145,2
Engagements résultant de livraisons et de prestations		67,2	70,0
Autres engagements	23	5,0	6,4
Comptes de régularisation passifs	24	72,3	88,9
Provisions à court terme	22	3,3	2,5
Excédents à court terme	16	29,6	6,3
Fonds de tiers à court terme		711,4	337,2
Fonds de tiers		1 898,9	1 916,7
Passif		3 008,8	3 022,8

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2019	2018
Résultat de l'entreprise		28,8	65,6
Charges financières	11	33,6	39,3
Produits financiers	10	-1,2	-0,8
Impôts sur le bénéfice courants	13	7,1	17,0
Amortissements	14	156,9	146,3
Dépréciations	14	31,6	-
Autres charges sans incidence sur le fonds		38,6	-
Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-0,2	-
Variation des provisions	22	-2,4	-3,2
Variation des stocks		0,1	0,8
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		23,7	15,5
Variation des autres créances		-0,2	1,0
Variation des comptes de régularisation actifs		8,8	-7,5
Variation des différences de couverture	4, 16	-18,4	221,3
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-2,8	16,5
Variation des autres engagements à court terme		-1,4	-7,0
Variation des comptes de régularisation passifs		-3,4	-29,0
Impôts payés		-20,4	-24,6
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		278,8	451,2
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-136,8	-238,2
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		40,1	-
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	14	-96,7	-238,2
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		0,2	1,0
Investissements dans des immobilisations incorporelles	14	-16,2	-26,1
Désinvestissements d'immobilisations incorporelles		-	3,9
Investissements d'immobilisations financières		-0,2	-
Désinvestissements d'immobilisations financières		-	0,1
Dividendes reçus		0,9	0,6
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-112,0	-258,7
Variation des engagements financiers à court terme		-154,4	-143,1
Souscription d'emprunts		125,0	-
Intérêts payés		-33,1	-38,6
Dividendes versés		-32,8	-29,4
Flux de trésorerie des activités de financement		-95,3	-211,1
Variation des liquidités		71,5	-18,6
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		157,6	176,2
Liquidités à la fin de l'exercice		229,1	157,6
Variation des liquidités		71,5	-18,6

Autres charges sans incidence sur le fonds

Ce poste se compose de l'absorption des différences de couverture (CHF 36,7 millions) ayant une incidence sur le résultat et de la part des réserves de cotisations de l'employeur utilisées en 2019 (CHF 1,9 million).

Activités de financement et d'investissement sans répercussions sur la trésorerie

Les anciens propriétaires des nouveaux éléments du réseau de transport acquis par Swissgrid pour un montant de CHF 26,2 millions ont été indemnisés au prix d'achat à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts (cf. note 14).

Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice	Total des fonds propres
État au 31.12.2017	317,9	404,0	347,3	1 069,2
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–29,4	–29,4
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	0,2	0,5	–	0,7
Résultat de l'entreprise 2018	–	–	65,6	65,6
État au 31.12.2018	318,1	404,5	383,5	1 106,1
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–32,8	–32,8
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	2,3	5,5	–	7,8
Résultat de l'entreprise 2019	–	–	28,8	28,8
État au 31.12.2019	320,4	410,0	379,5	1 109,9

Le capital-actions se compose de 320 398 149 (exercice précédent: 318 141 670) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. Au 31 décembre 2019, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 127 036 489, divisé en 127 036 489 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (exercice précédent: CHF 128 400 912, divisé en 128 400 912 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1).

Augmentation de capital via un apport en nature

Le capital-actions a été relevé de CHF 0,9 million pour l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport au 3 janvier 2019. Le prix d'émission s'élevait à CHF 3,0 millions.

Augmentation de capital issue du capital conditionnel

La modification des statuts requise pour constituer un capital-actions conditionnel à hauteur de CHF 127,0 millions a été inscrite au registre du commerce le 3 janvier 2019. Le capital conditionnel a été constitué pour l'exercice des droits de conversion qui reviennent aux créanciers de prêts convertibles. En novembre 2019, le capital-actions conditionnel a été utilisé pour procéder à une augmentation de capital pour une valeur nominale de CHF 1,4 million (réévaluation 1). Le prix d'émission s'élevait à CHF 4,8 millions. Le montant de l'augmentation de capital correspond à la valeur après comptabilisation des coûts de transaction sur fonds propres (CHF 0,02 million) au titre de la réduction des réserves de capitaux.

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2019 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Modifications des estimations Pendant l'exercice sous revue, l'EiCom a rendu une décision achevant la procédure administrative ouverte en 2016 relative à la vérification du système. L'EiCom a notamment décidé que Swissgrid devait modifier sa méthode de calcul et de rémunération des différences de couverture. En comparaison avec l'ancienne méthode de calcul, les intérêts théoriques sont réduits de CHF 1,1 million pour l'exercice 2019.

L'article 15 al. 2 let. c LApEI est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées dans les immobilisations incorporelles. Suite à son entrée en vigueur, des servitudes à hauteur de CHF 8,6 millions ont été affectées aux coûts d'exploitation à partir du 1^{er} juin 2019.

Dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Sur la base de cette décision, Swissgrid a adapté sa pratique d'activation.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position «Liquidités» sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de

la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue actuel (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital (WACC) fixés par les autorités pour 2019 ($WACC_{t+0}$) et 2021 ($WACC_{t+2}$), calculés selon cette méthode, restent inchangés par rapport à l'année précédente à 3,83%.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un élément de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que

des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usage utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1^{er} janvier suivant leur 24^e anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (entre autres représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction font également partie des proches. Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LAPeI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

La délimitation des impôts sur le bénéfice reportés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change, de taux d'intérêt et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir les futurs cash-flows attendus.

Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LAPeI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données au paragraphe suivant.

3. Procédures juridiques

Procédure de l'EiCom pour la vérification du système

L'EiCom a rendu une décision le 12 décembre 2019 achevant la procédure administrative ouverte en 2016 relative à la vérification du système. Celle-ci portait sur le calcul des coûts de capital de 2013 à 2015 et des différences de couverture des segments Utilisation du réseau de 2013 à 2015 et Prestations de services système de 2011 et 2015.

Dans sa procédure de vérification du système, l'EiCom a porté pour la première fois son attention sur la compatibilité des processus pour calculer les coûts du capital et les différences de couverture avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Cette procédure n'a donné lieu à aucun examen du niveau des coûts. Il est toutefois possible que ces corrections exigées par l'EiCom aient des répercussions sur les coûts.

En décembre 2018, l'EiCom avait remis à Swissgrid un rapport d'examen du système afin qu'elle prenne position, ce qu'elle a fait en juin 2019. Il n'était pas possible de dire si et dans quelle mesure les coûts imputables de Swissgrid étaient réduits à l'issue de la vérification du système avant d'avoir reçu la décision le 12 décembre 2019. Le Conseil d'administration de Swissgrid a décidé de ne pas déposer de recours contre la décision de l'EiCom.

Dans cette décision, l'EiCom impose à Swissgrid d'adapter la méthode de calcul et de rémunération des différences de couverture avec effet rétroactif à partir de 2011 ou 2013. Les conséquences financières cumulées des adaptations à mettre en œuvre en vertu de cette décision pour la période de 2011 ou 2013 à 2019 grèvent le résultat de l'entreprise 2019 de Swissgrid d'un montant total de CHF 34,1 millions, dont CHF 1,1 million pour l'exercice sous revue (cf. note 1. Modifications des estimations), et CHF 33 millions pour les exercices de 2011 ou 2013 à 2018 (cf. note 12. Charges extraordinaires).

Dans sa décision, l'EICoM dispose en outre que Swissgrid doit sortir de l'actif immobilisé les coûts de transaction (CHF 23,4 millions) et les composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 2 millions) qui y étaient activés dans les exercices précédents pour un montant total de CHF 25,4 millions (cf. note 14. Actif immobilisé). Cette décision apporte d'importants nouveaux éléments. Swissgrid était donc tenue de sortir de l'actif immobilisé ces coûts de transaction et les composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital en procédant à une correction de valeur de CHF 25,4 millions (cf. note 14. Actif immobilisé).

Faits découlant de la procédure de vérification du système de l'EICoM

Des faits, qui ne sont pas la conséquence directe de la procédure de vérification du système de l'EICoM mais qui en découlent, viennent davantage grever le résultat de l'entreprise de CHF 2,9 millions (cf. note 12. Charges extraordinaires). D'une part, dans le passé, les intérêts théoriques obtenus étaient corrigés des coûts imputés pour la constitution de provisions (CHF 2,6 millions). Comme l'exige l'EICoM, seuls les coûts effectifs sont imputables. Pour les provisions, c'est en principe la date de l'utilisation effective des provisions qui fait foi, et non pas la date de leur constitution. D'autre part, la modification de la pratique des derniers exercices qui consistait à affecter les autres produits aux segments réglementaires et aux autres activités a eu un effet négatif supplémentaire sur le résultat de CHF 0,3 million.

Jugement du Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une partie tierce portant sur l'imputation des coûts de démolition

Dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Cette décision apporte d'importants nouveaux éléments concernant le traitement réglementaire des coûts de démolition. D'un point de vue réglementaire, les coûts de démolition ne sont pas imputables en tant que coûts de capital, et aucun intérêt théorique n'est donc possible. Par conséquent, Swissgrid a corrigé les intérêts théoriques invoqués dans les exercices de 2013 à 2018 sur la base des coûts de démantèlement activés à hauteur de CHF 0,8 million (cf. note 12. Charges extraordinaires), ce qui a impacté le résultat. De plus, Swissgrid a sorti des immobilisations corporelles les coûts de démantèlement activés depuis 2013 à hauteur de CHF 4,5 millions en procédant à une correction de valeur (cf. note 14. Actif immobilisé).

Procédure de l'EICoM visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012

Par courrier en date du 23 août 2019, l'EICoM a notifié la reprise des procédures visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012. Pour les années 2013 à 2019, l'EICoM n'a pas encore ouvert de procédure d'examen des différences de couverture de ces années. Ces procédures portent sur l'examen de l'imputabilité des coûts d'exploitation et du capital de Swissgrid. Elles pourraient se clôturer par une réduction des coûts imputables de Swissgrid.

Swissgrid estime, au 31 décembre 2019, le risque cumulé pour les coûts non imputables à CHF 75 millions. Le 31 décembre 2018, il était estimé à CHF 110 millions. L'actualisation de l'estimation fin 2019 tient compte des conséquences financières des adaptations issues de la décision de l'EICoM concernant la vérification du système, ainsi que d'autres effets réglementaires. Même la survenance du risque maximal de CHF 75 millions ne compromettrait pas la situation des fonds propres de Swissgrid.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2019 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

4. Rapport sectoriel

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Rapport sectoriel 2019

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	672,7	434,5	176,1	63,8	2,0	-3,7	672,7	-
Autre produit d'exploitation	13,0	1,6	0,1	-	-	-	1,7	11,3
Variation des différences de couverture	18,4	21,6	4,0	-7,7	0,5	-	18,4	-
Total des produits d'exploitation	704,1	457,7	180,2	56,1	2,5	-3,7	692,8	11,3
Charges d'approvisionnement	-224,9	-18,8	-157,7	-50,5	-1,6	3,7	-224,9	-
Marge brute	479,2	438,9	22,5	5,6	0,9	-	467,9	11,3
Charges d'exploitation	-188,3	-159,5	-17,3	-2,6	-0,1	-	-179,5	-8,8
Amortissements et dépréciations	-188,5	-180,6	-5,4	-0,4	-	-	-186,4	-2,1
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	102,4	98,8	-0,2	2,6	0,8	-	102,0	0,4

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	672,7	434,5	176,1	63,8	2,0	-3,7	672,7	-
Autre produit d'exploitation	13,0	1,6	0,1	-	-	-	1,7	11,3
Charges d'approvisionnement	-224,9	-18,8	-157,7	-50,5	-1,6	3,7	-224,9	-
Charges d'exploitation	-188,3	-159,5	-17,3	-2,6	-0,1	-	-179,5	-8,8
Amortissements et dépréciations	-188,5	-180,6	-5,4	-0,4	-	-	-186,4	-2,1
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	-102,4	-98,8	0,2	-2,6	-0,8	-	-102,0	-0,4
Variation des différences de couverture	-18,4	-21,6	-4,0	7,7	-0,5	-	-18,4	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Rapport sectoriel 2018

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	907,9	619,4	228,1	34,3	32,6	-6,5	907,9	-
Autre produit d'exploitation	12,8	2,3	0,3	0,1	0,1	-	2,8	10,0
Variation des différences de couverture	-221,3	-219,3	-62,8	39,3	21,5	-	-221,3	-
Total des produits d'exploitation	699,4	402,4	165,6	73,7	54,2	-6,5	689,4	10,0
Charges d'approvisionnement	-263,4	-3,2	-147,8	-68,6	-50,3	6,5	-263,4	-
Marge brute	436,0	399,2	17,8	5,1	3,9	-	426,0	10,0
Charges d'exploitation	-170,3	-143,1	-14,6	-2,2	-2,5	-	-162,4	-7,9
Amortissements et dépréciations	-146,3	-139,7	-4,3	-0,3	-0,3	-	-144,6	-1,7
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	119,4	116,4	-1,1	2,6	1,1	-	119,0	0,4

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	907,9	619,4	228,1	34,3	32,6	-6,5	907,9	-
Autre produit d'exploitation	12,8	2,3	0,3	0,1	0,1	-	2,8	10,0
Charges d'approvisionnement	-263,4	-3,2	-147,8	-68,6	-50,3	6,5	-263,4	-
Charges d'exploitation	-170,3	-143,1	-14,6	-2,2	-2,5	-	-162,4	-7,9
Amortissements et dépréciations	-146,3	-139,7	-4,3	-0,3	-0,3	-	-144,6	-1,7
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	-119,4	-116,4	1,1	-2,6	-1,1	-	-119,0	-0,4
Variation des différences de couverture	221,3	219,3	62,8	-39,3	-21,5	-	221,3	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités par segment visées par la LApEI correspond aux coûts de capital sur les biens investis nécessaires à l'exploitation et aux différences de couverture plus les impôts (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

Utilisation du réseau Le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. En outre, les recettes issues de la vente aux enchères de capacités de congestion aux frontières nationales sont transférées à ce segment afin de réduire les coûts de réseau imputables, dès lors que l'ECom approuve le but de cette utilisation. Par ailleurs, une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment; l'autre partie est présentée dans le segment Pertes de transport.

Le chiffre d'affaires net dans ce segment s'élève pour l'exercice 2019 à CHF 434,5 millions, soit une baisse de CHF 184,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique par la baisse des revenus tarifaires (CHF 89,8 millions) et des revenus de ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables (CHF 88,6 millions).

Les charges d'approvisionnement de l'exercice 2019, qui totalisent CHF 18,8 millions, ont augmenté de CHF 3,2 millions par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport.

En 2019, Swissgrid a dû procéder à des dépréciations à hauteur de CHF 31,6 millions. Celles-ci sont notamment dues à la décision de l'ECom concernant la procédure de vérification du système (CHF 25,4 millions) et à une décision rendue par le Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une tierce partie (CHF 4,5 millions) (cf. note 3. Procédures juridiques).

Le recul du chiffre d'affaires net et la hausse des coûts entraînent un déficit de CHF 21,6 millions pour l'exercice 2019.

Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement

Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires net de l'exercice sous revue est passé de CHF 228,1 millions à CHF 176,1 millions, une baisse qui est due à la diminution des recettes tarifaires et des revenus de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan.

La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie. L'augmentation des coûts d'acquisition dans ce segment de CHF 9,9 millions par rapport à 2018, qui s'élèvent à CHF 157,7 millions en 2019, s'explique par l'augmentation des coûts de la mise en réserve de la puissance de réglage que ce segment doit assumer proportionnellement. Suite à la décision rendue par l'ECom concernant la procédure de vérification du système, ce segment doit supporter la quasi-totalité des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage à partir de 2019. Les charges de la puissance de réglage ont donc augmenté de CHF 41,8 millions par rapport à l'exercice précédent dans ce segment. En revanche, les coûts des renforcements du réseau et de l'énergie PSS ont diminué de CHF 31,9 millions par rapport à l'exercice précédent.

Pendant l'exercice sous revue, le chiffre d'affaires net est légèrement inférieur aux coûts, ce qui entraîne un déficit de CHF 4,0 millions.

Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

Dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC. L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres.

Le chiffre d'affaires net de CHF 63,8 millions réalisé dans ce segment est supérieur à celui de l'année précédente (CHF 34,3 millions). L'augmentation est due à la hausse des revenus tarifaires (CHF 19,4 millions) et des revenus ITC attribués à ce segment (CHF 10,1 millions).

Pendant l'exercice sous revue, les coûts d'acquisition s'établissent à CHF 50,5 millions (exercice précédent: CHF 68,6 millions).

En 2019, les revenus réalisés ont été supérieurs aux coûts, ce qui a entraîné un excédent de CHF 7,7 millions.

Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques.

Le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement ont nettement reculé suite à la décision de l'ECom concernant la procédure de vérification du système. D'une part, l'ECom dispose qu'à partir de l'exercice 2019, plus aucun revenu tarifaire PSS générales ne doit être affecté au prorata au segment Énergie réactive. D'autre part, ce segment devra supporter des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage nettement inférieurs aux coûts des années précédentes.

La baisse comparable des revenus et des coûts a entraîné un déficit de CHF 0,5 million pour l'exercice 2019.

5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LAPeI

mio CHF	Segment	2019	2018
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	344,6	434,4
Revenus ITC nets	A/C	22,7	19,1
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	81,5	170,1
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B/D	136,5	183,3
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	39,6	90,7
Revenus de tarif Pertes de transport	C	49,5	30,1
Revenus de tarif Énergie réactive	D	2,0	-13,3
Éliminations		-3,7	-6,5
Chiffre d'affaires net		672,7	907,9
Charges d'exploitation Réseau de transport	A	6,6	1,8
Coût de capital Réseau de transport	A	12,2	1,4
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	120,8	79,0
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charges de renforcement du réseau	B	13,5	20,5
Charges d'énergie PSS	B	22,3	47,2
Charges de compensation de perte de transport	C	50,5	68,6
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension	D	1,6	50,3
Éliminations		-3,7	-6,5
Charges d'approvisionnement		224,9	263,4

Lettres attribuées aux segments:

- A = Utilisation du réseau
- B = Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement
- C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
- D = Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 8,4 millions (exercice précédent: CHF 14,9 millions)
- Compensation Pertes de transport (C) CHF 14,3 millions (exercice précédent: CHF 4,2 millions)

La compensation ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'EiCom et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'un montant de CHF 4,4 millions (exercice précédent: CHF 4,8 millions), sont déduites au prorata du revenu brut de CHF 10,0 millions pour l'utilisation du réseau (exercice précédent: CHF 18,6 millions) et de CHF 17,1 millions pour les pertes de transport (exercice précédent: CHF 5,3 millions).

Les revenus de tarif Prestations de services système générales et les produits des échanges involontaires sont répartis comme suit:

- PSS générales (B): CHF 136,5 millions (exercice précédent: CHF 137,4 millions)
- Énergie réactive (D): CHF 0,0 million (exercice précédent: CHF 45,9 millions)

Conformément à la décision de l'EiCom concernant la procédure de vérification du système, à partir de l'exercice 2019, aucun revenu des PSS générales ne doit être affecté au segment Énergie réactive.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2019	2018
Règlement gestion des congestions	11,2	10,0
Autres	1,8	2,8
	13,0	12,8

7. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2019	2018
Entretien du réseau	21,3	24,6
Commande des installations de réseau	0,5	4,2
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,8	8,7
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	26,6	25,5
Maintenance matériel et logiciels	10,3	9,9
	82,5	72,9

L'article 15 al. 2 let. c LApEl est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées. De plus, étant donné que les coûts des installations à usage mixte de 2019 ont été supérieurs à ceux de 2018, le poste Autres prestations dans le secteur du réseau a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

À l'opposé, l'entretien du réseau a été moins coûteux qu'en 2018 en raison de la réduction des coûts de maintenance, tout comme la commande des installations de réseau, grâce au raccordement d'autres sous-stations au propre système de conduite du réseau.

8. Charges de personnel

mio CHF	2019	2018
Salaires, bonus, allocations	72,7	67,2
Assurances du personnel	13,3	12,1
Autres charges de personnel	3,7	3,3
	89,7	82,6
Effectifs au 31.12		
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes:	542	482
Équivalents temps plein:	513,7	464,0
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes:	9	8
Équivalents temps plein:	7,1	7,0

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts liés à la formation initiale et complémentaire, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur.

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2019	2018
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,46	1,25
Rémunérations variables	0,81	0,64
Prestations en nature ¹	0,02	0,01
Prestations de prévoyance ²	0,39	0,25
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	2,68	2,15
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,44	0,43
Rétributions variables	0,22	0,22
Prestations de prévoyance ²	0,11	0,11
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,77	0,76

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2019	2018
Loyers	9,1	9,4
Rentes de droit de superficie	4,5	4,1
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,3	4,0
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,2	2,0
Taxes, redevances, concessions	4,5	5,0
Assurances	1,6	1,5
Autres frais d'administration	2,7	2,6
	28,7	29,4

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2019 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 65 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 55 000 et CHF 65 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

10. Produits financiers

mio CHF	2019	2018
Autres produits financiers	1,2	0,8
	1,2	0,8

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 0,6 million).

11. Charges financières

mio CHF	2019	2018
Intérêts des emprunts	10,3	10,3
Intérêts des prêts convertibles et prêts	22,3	27,6
Commissions de mise à disposition	0,5	0,5
Autres charges financières	0,5	0,9
	33,6	39,3

Le prochain remboursement partiel de prêts convertibles, pour un montant de CHF 145,2 millions, a eu lieu au début de l'exercice 2019, ce qui a eu pour effet de réduire les charges d'intérêts pour les prêts convertibles et prêts.

12. Charges extraordinaires

Les conséquences financières cumulées sur le résultat de l'entreprise en raison des adaptations à apporter pour les années de 2011 ou 2013 à 2018, résultant de la décision relative à la vérification du système du 12 décembre 2019, se chiffrent à CHF 33 millions.

Des faits, qui ne sont pas la conséquence directe de la procédure de vérification du système de l'EICom mais qui en découlent, viennent davantage grever le résultat de l'entreprise de CHF 2,9 millions. D'une part, dans le passé, les intérêts théoriques obtenus étaient corrigés des coûts imputés pour la constitution de provisions (CHF 2,6 millions). D'autre part, la modification de la pratique qui consistait à affecter les autres produits aux segments et aux autres activités a eu un effet négatif supplémentaire sur le résultat de CHF 0,3 million.

S'ajoute à cela que, dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Suite à cette décision, Swissgrid a corrigé les intérêts théoriques invoqués dans les exercices 2013 à 2018 sur la base des coûts de démantèlement activés à hauteur de CHF 0,8 million, ce qui a impacté le résultat.

Veillez vous reporter à la note 3. Procédures juridiques pour plus d'explications.

13. Impôts sur le bénéfice

mio CHF	2019	2018
Impôts sur le bénéfice courants	7,1	17,0
Variation des impôts différés	-2,6	-1,7
	4,5	15,3

La réduction des impôts sur le bénéfice courants par rapport à l'exercice précédent est due à la baisse du résultat de l'entreprise en 2019 par rapport à 2018. Les impôts sur le bénéfice courants ont été calculés à un taux d'imposition moyen de 18,7% (exercice précédent: 19,1%), et le calcul des impôts latents pour 2019 se base sur un taux d'imposition prévu de 18% (exercice précédent: 19,1%).

Le taux d'imposition moyen effectif calculé sur la base du résultat avant impôts s'élève à 13,5% (exercice précédent: 18,9%). L'écart par rapport aux taux cités ci-dessus est dû en particulier à la réduction des impôts latents consécutive à leur réévaluation au taux réduit.

14. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2019

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2019	355,6	1 997,0	2 536,0	234,2	58,6	5 181,4
Entrées	91,3	13,5	11,4	3,7	3,0	122,9
Sorties	–	–50,4	–19,6	–7,9	–7,7	–85,6
Reclassification	–75,1	35,7	22,7	3,1	11,9	–1,7
Valeur d'acquisition au 31.12.2019	371,8	1 995,8	2 550,5	233,1	65,8	5 217,0
Amortissements cumulés au 1.1.2019	4,9	1 165,4	1 518,4	72,2	48,4	2 809,3
Amortissements	–	67,0	42,2	6,8	8,9	124,9
Dépréciations	0,5	12,1	16,6	0,9	–	30,1
Sorties	–	–50,2	–19,6	–7,9	–7,7	–85,4
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2019	5,4	1 194,3	1 557,6	72,0	49,6	2 878,9
Valeur comptable nette au 1.1.2019	350,7	831,6	1 017,6	162,0	10,2	2 372,1
Valeur comptable nette au 31.12.2019	366,4	801,5	992,9	161,1	16,2	2 338,1

Tableau des immobilisations corporelles 2018

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2018	303,9	1 932,3	2 490,5	175,5	60,6	4 962,8
Entrées	151,9	18,1	17,2	48,2	5,2	240,6
Sorties	–	–1,7	–0,8	–10,1	–10,2	–22,8
Reclassification	–100,2	48,3	29,1	20,6	3,0	0,8
Valeur d'acquisition au 31.12.2018	355,6	1 997,0	2 536,0	234,2	58,6	5 181,4
Amortissements cumulés au 1.1.2018	4,9	1 103,6	1 476,7	76,7	53,0	2 714,9
Amortissements	–	63,1	42,2	5,5	5,4	116,2
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–1,3	–0,5	–10,0	–10,0	–21,8
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2018	4,9	1 165,4	1 518,4	72,2	48,4	2 809,3
Valeur comptable nette au 1.1.2018	299,0	828,7	1 013,8	98,8	7,6	2 247,9
Valeur comptable nette au 31.12.2018	350,7	831,6	1 017,6	162,0	10,2	2 372,1

En 2019, Swissgrid a acquis d'autres immobilisations corporelles faisant partie du réseau de transport pour un montant de CHF 26,2 millions (exercice précédent: CHF 2,4 millions) et versé des indemnités composées à 30% d'actions et à 70% de prêts.

Les investissements bruts dans des immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 136,8 millions (exercice précédent: CHF 238,2 millions), dont CHF 40,1 millions (exercice précédent: 0,0 million) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

En 2019, des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 9,5 millions (exercice précédent: CHF 20,0 millions) ont été acquises par des proches.

Suite à la décision de l'EiCom concernant la procédure de vérification du système et à une décision rendue par le Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une tierce partie, Swissgrid a dû corriger la valeur des coûts de transaction activés (CHF 23,4 millions), des composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 0,8 million) et des coûts de démantèlement activés (CHF 4,5 millions) au 31 décembre 2019.

Tableau des immobilisations incorporelles 2019

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2019	17,6	11,7	29,3	151,6	–	151,6
Entrées	4,7	1,9	6,6	3,3	–	3,3
Sorties	–	–	–	–0,2	–	–0,2
Reclassification	–12,0	–10,7	–22,7	3,7	–	3,7
Valeur d'acquisition au 31.12.2019	10,3	2,9	13,2	158,4	–	158,4
Amortissements cumulés au 1.1.2019	–	–	–	64,6	–	64,6
Amortissements	–	–	–	5,3	–	5,3
Dépréciations	0,3	–	0,3	–	–	–
Sorties	–	–	–	–0,2	–	–0,2
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2019	0,3	–	0,3	69,7	–	69,7
Valeur comptable nette au 1.1.2019	17,6	11,7	29,3	87,0	–	87,0
Valeur comptable nette au 31.12.2019	10,0	2,9	12,9	88,7	–	88,7

Tableau des immobilisations incorporelles 2018

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2018	19,9	9,2	29,1	144,7	–	144,7
Entrées	9,6	5,4	15,0	4,3	–	4,3
Sorties	–	–	–	–	–	–
Reclassification	–11,9	–2,9	–14,8	2,6	–	2,6
Valeur d'acquisition au 31.12.2018	17,6	11,7	29,3	151,6	–	151,6
Amortissements cumulés au 1.1.2018	–	–	–	59,3	–	59,3
Amortissements	–	–	–	5,3	–	5,3
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2018	–	–	–	64,6	–	64,6
Valeur comptable nette au 1.1.2018	19,9	9,2	29,1	85,4	–	85,4
Valeur comptable nette au 31.12.2018	17,6	11,7	29,3	87,0	–	87,0

Les investissements bruts en immobilisations incorporelles s'élèvent à CHF 16,2 millions (exercice précédent: CHF 26,1 millions). Comme dans l'exercice précédent, aucun de ces investissements n'a été financé par des revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

Au cours de l'exercice 2019, des proches ont acquis des prestations pour immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 0,1 million (exercice précédent: CHF 0,6 million).

Suite à la décision de l'EiCom concernant la procédure de vérification du système, Swissgrid a dû corriger en particulier la valeur des composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 1,2 million) au 31 décembre 2019.

Dans l'exercice sous revue, des coûts de projets à hauteur de CHF 1,7 million ont été transférés des installations en construction vers les immobilisations incorporelles en développement (exercice précédent: CHF 0,8 million transférés des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction).

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
124,1	43,5	167,6	293,3	55,2	348,5
3,9	2,4	6,3	11,9	4,3	16,2
-3,0	-0,2	-3,2	-3,2	-0,2	-3,4
9,5	11,2	20,7	1,2	0,5	1,7
134,5	56,9	191,4	303,2	59,8	363,0
89,9	27,7	117,6	154,5	27,7	182,2
17,3	9,2	26,5	22,6	9,2	31,8
-	1,2	1,2	0,3	1,2	1,5
-3,0	-0,2	-3,2	-3,2	-0,2	-3,4
-	-	-	-	-	-
104,2	37,9	142,1	174,2	37,9	212,1
34,2	15,8	50,0	138,8	27,5	166,3
30,3	19,0	49,3	129,0	21,9	150,9

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
127,9	41,0	168,9	292,5	50,2	342,7
5,3	1,6	6,9	19,2	7,0	26,2
-18,3	-1,3	-19,6	-18,3	-1,3	-19,6
9,2	2,2	11,4	-0,1	-0,7	-0,8
124,1	43,5	167,6	293,3	55,2	348,5
87,8	20,7	108,5	147,1	20,7	167,8
16,8	8,0	24,8	22,1	8,0	30,1
-	-	-	-	-	-
-14,7	-1,0	-15,7	-14,7	-1,0	-15,7
-	-	-	-	-	-
89,9	27,7	117,6	154,5	27,7	182,2
40,1	20,3	60,4	145,4	29,5	174,9
34,2	15,8	50,0	138,8	27,5	166,3

15. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Participations	8,7	8,7
Réserves de cotisations de l'employeur	0,1	2,0
	8,8	10,7

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital- actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
ecmt AG	F	0,100	20,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösigen/Aarau	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Aarau AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Aarau (auparavant Laufenburg, CH) | monnaie CHF

B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

C = Munich (D) | monnaie EUR

D = Paris (F) | monnaie EUR

E = Frick (CH) | monnaie CHF

F = Embrach (CH) | monnaie CHF

Depuis septembre 2019, Swissgrid détient une participation dans ecmt AG, dont le siège est à Embrach (CH). ecmt AG assiste ses clients avec l'application Management Seismograph dans la gestion complète des risques, des crises et de la continuité de l'entreprise (BCM) et les aide à avoir une vue d'ensemble de l'état et de la situation.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (RPC 30) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

16. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2017	223,2	-84,9	29,9	18,6	186,8	-84,9	271,7
Variation 2018	-219,3	-62,8	39,3	21,5	-221,3		
Reclassification	-	17,5	-	-17,5	-		
État au 31.12.2018	3,9	-130,2	69,2	22,6	-34,5	-130,2	95,7
Dissolutions	-10,0	-23,6	-2,8	-0,3	-36,7		
Variation 2019	21,6	4,0	-7,7	0,5	18,4		
État au 31.12.2019	15,5	-149,8	58,7	22,8	-52,8	-149,8	97,0
dont à court terme	-	-29,6	35,0	-	5,4	-29,6	35,0

Les valeurs négatives correspondent à des excédents; sinon, il s'agit de déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes relatives aux estimations, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3.

La note 12. Charges extraordinaires contient des explications sur le poste Dissolutions.

17. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Créances résultant de livraisons et de prestations	4,0	6,4
Autres créances	–	0,2
Comptes de régularisation actifs	0,4	–
Liquidités	10,4	11,3
	14,8	17,9

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Engagements résultant de livraisons et de prestations	13,8	9,9
Comptes de régularisation passifs	1,0	8,0
	14,8	17,9

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

mio CHF	2019	2018
Part au revenu Suisse	127,7	151,1
Règlement gestion des congestions	–12,3	–11,5
Revenu net	115,4	139,6
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	–74,4	–132,6
Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau	–40,1	0,0
Revenu des ventes aux enchères non distribué	0,9	7,0

Suite à l'approbation de l'EICOM du 18 janvier 2018, des revenus de ventes aux enchères déjà réalisés au cours de l'exercice 2019 à hauteur de CHF 114,5 millions (exercice précédent: 132,6 millions) ont pu être versés à Swissgrid.

Il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 70,1 millions, destinés à couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF découlant des futures recettes attendues en euros. Les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2019 s'élèvent à CHF 1,5 million (contre des valeurs de remplacement positives de CHF 1,7 million pendant l'exercice précédent).

18. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Créances résultant de livraisons et de prestations	119,0	142,7
Corrections de valeur individuelles	–	–
	119,0	142,7

19. Autres créances

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	1,1	1,1
Autres	0,6	0,4
	1,7	1,5

20. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Prestations délivrées non facturées	45,6	54,1
Divers	2,6	2,9
	48,2	57,0

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

21. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts	975,0	850,0
Prêts convertibles	584,6	720,7
Prêts	0,1	0,1
Total engagements financiers	1 559,7	1 570,8
dont à court terme	519,2	145,2

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013–2020	30.01.2020
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,625%	2015–2030	21.02.2030
125 millions	0,050%	2019–2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Le remboursement partiel suivant de prêts convertibles pour un montant de CHF 145,2 millions donc a eu lieu au début de l'exercice 2019. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,36–3,93%	169,2	404,4	11,0
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Lignes de crédit bancaire

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 310 millions. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2019.

22. Provisions

mio CHF	Restructuration	Démantèlement	Plan de fidélisation des collaborateurs	Frais de procédures en justice	Impôts différés	Total provisions
État au 31 décembre 2017	1,7	6,7	0,4	2,7	24,2	35,7
Formation	–	–	0,2	0,5	–	0,7
Utilisation	0,8	0,1	0,2	0,2	1,7	3,0
Dissolution	0,4	0,1	–	0,4	–	0,9
État au 31 décembre 2018	0,5	6,5	0,4	2,6	22,5	32,5
Formation	–	–	0,2	1,9	–	2,1
Utilisation	0,3	0,3	0,3	0,2	2,6	3,7
Dissolution	0,2	0,1	–	0,5	–	0,8
État au 31 décembre 2019	–	6,1	0,3	3,8	19,9	30,1
dont à court terme	–	–	0,3	3,0	–	3,3

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

Compte tenu du nombre important de procédures et de la complexité des affaires concernées, de nombreuses nouvelles estimations ont vu le jour au fil du temps, ces dernières pouvant influencer, outre le montant absolu de la provision, les postes Formation et Dissolution, ainsi que la part attendue à court terme dans le tableau des provisions.

23. Autres engagements

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Taxe sur la valeur ajoutée	3,6	4,6
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,8	0,8
Autres	0,6	1,0
	5,0	6,4

Le poste Autres contient à la date de référence des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 0,4 million (exercice précédent: CHF 0,9 million).

24. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Prestations délivrées non facturées	52,8	54,8
Personnel et assurances du personnel	7,5	6,8
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	10,6	10,7
Impôts	1,4	16,6
	72,3	88,9

25. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

L'EiCom a déterminé la méthode de décompte pour le supplément PSS dans la directive 4/2018. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

26. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux coûts d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EICom. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant à la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 10,0 millions et CHF 50,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années financières suivantes. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'EICom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation. Il est difficile d'estimer les conséquences financières à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2019	6,0	39,3	72,1	117,4
31.12.2018	7,4	40,4	74,2	122,0

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -5 ^e année	Total
31.12.2019	0,7	0,6	1,3
31.12.2018	0,7	1,2	1,9

27. Instruments financiers dérivés

Il existe des instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan afin de couvrir le risque de change de futures levées de capitaux de tiers. Le montant nominal de ces instruments est de CHF 275 millions, les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2019 atteignent CHF 22,1 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement négatives de CHF 5,8 millions).

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés pour couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments est de EUR 14,2 millions (exercice précédent: EUR 0,0 million), les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2019 atteignent EUR 0,3 million (exercice précédent: EUR 0,0 million).

28. Prévoyance professionnelle

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale	Déclaration de renonciation	Bilan	Formation de RCE	Bilan	Résultat de la RCE dans les charges de personnel	
	mio CHF	31.12.2019	pro 2019	31.12.2019	pro 2019	31.12.2018	2019
Institution de prévoyance (CPE)	0,1	–	0,1	–	2,0	–1,9	–
Total	0,1	–	0,1	–	2,0	–1,9	–

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation	Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
					2019	2018	
mio CHF	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018				
Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE)	–	–	–	–	7,5	7,5	6,9
Total	–	–	–	–	7,5	7,5	6,9

La réserve de cotisations de l'employeur a été utilisée pendant l'exercice à hauteur de CHF 1,9 million pour payer des contributions mensuelles de l'employeur.

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Energie. Pour cette raison, un avantage économique ou un engagement économique ne peut pas être déterminé sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2019, la caisse de prévoyance commune présentait un degré de couverture de 109,2% (exercice précédent: 104,4%).

29. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2019	2018
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	293,5	373,6
dont Utilisation du réseau	221,1	282,5
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	38,3	59,2
dont Pertes de transport	32,4	19,9
dont Énergie réactive	1,7	12,0
Autre produit d'exploitation	0,6	0,3
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	93,0	125,6
dont Utilisation du réseau	0,6	2,9
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	51,7	87,4
dont Pertes de transport	5,2	6,8
dont Énergie réactive	35,5	28,5
Charges de matériel et prestations de tiers	10,2	15,8
Autres charges d'exploitation	6,8	4,4
Produits financiers		
Charges financières	9,7	11,8

Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	2019	2018
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	56,6	68,7
Comptes de régularisation actifs	8,7	17,2
Passifs		
Prêts convertibles et prêts	259,6	312,3
Engagements résultant de livraisons et de prestations	21,5	24,2
Comptes de régularisation passifs	4,7	13,2

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

30. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le 13 janvier 2020, Swissgrid a placé deux autres emprunts sur le marché des capitaux pour un montant total de CHF 300 millions. Leur montant respectif est de CHF 150 millions, avec un coupon de 0,00% et une durée de 8,4 ans, et un coupon de 0,20% avec une durée de 12,4 ans. Ces obligations sont cotées à la SIX Swiss Exchange. Les couvertures de taux d'intérêt souscrites dans ce cadre pour un montant de CHF 275 millions (cf. note 27. Instruments financiers dérivés) ont été dissoutes en janvier. La valeur actuelle en résultant sera activée et amortie de manière linéaire sur toute la durée des emprunts.

Les conséquences financières du COVID-19 sur Swissgrid ne peuvent pas être évaluées à l'heure actuelle. Cependant, en raison du modèle d'entreprise réglementaire, aucun impact significatif n'est attendu sur le résultat de l'entreprise en 2020.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2019 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2019 ont été approuvés le 22 avril 2020 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.



Rapport de l'auditeur

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 20 à 46) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2019, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 102.4 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +18.4 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Modifications des estimations et Activités visées par la LApEI), à la note «3. Procédures juridiques» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment) ainsi qu'à la note «12. Charges extraordinaires».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ECom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Elément clé de l'audit

Pour l'exercice 2019, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 672.7 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 224.9 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2019) ainsi qu'à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conformément aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.



Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviseur agréé

Beatriz Vazquez
Expert-réviseur agréée

Bâle, 22 avril 2020

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires net	3	672,7	907,9
Autre produit d'exploitation	4	13,2	12,9
Variation des différences de couverture		21,0	-219,6
Prestations propres à l'actif		12,6	14,6
Total des produits d'exploitation		719,5	715,8
Charges d'approvisionnement	3	224,9	263,4
Marge brute		494,6	452,4
Charges de matériel et prestations de tiers	5	82,5	72,9
Charges de personnel	6	89,7	82,6
Autres charges d'exploitation	7	28,7	29,4
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations		293,7	267,5
Amortissements sur immobilisations corporelles		121,0	110,1
Amortissements sur immobilisations incorporelles		40,0	38,2
Dépréciations	8	31,6	-
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		101,1	119,2
Produits financiers		1,2	0,8
Charges financières		33,3	39,1
Résultat ordinaire		69,0	80,9
Charges extraordinaires	9	36,7	-
Résultat avant impôts		32,3	80,9
Impôts sur le bénéfice		7,1	17,0
Bénéfice de l'exercice		25,2	63,9

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Liquidités		229,1	157,6
Créances résultant de livraisons et de prestations	10	119,0	142,7
Autres créances		1,7	1,5
Stocks		1,2	1,3
Comptes de régularisation actifs	11	48,2	57,0
Déficits à court terme		35,0	–
Actifs détenus à titre fiduciaire	12	14,8	17,9
Actif circulant		449,0	378,0
Immobilisations financières	13	0,1	2,0
Participations	14	8,7	8,4
Immobilisations corporelles	15	2 249,6	2 279,2
Immobilisations incorporelles	16	257,8	281,4
Déficits à long terme		46,6	91,8
Actif immobilisé		2 562,8	2 662,8
Actif		3 011,8	3 040,8

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Engagements résultant de livraisons et de prestations	17	67,2	70,0
Engagements financiers à court terme	20	519,2	145,2
Autres engagements	18	5,0	6,4
Comptes de régularisation passifs	19	72,3	88,9
Provisions à court terme	21	3,3	2,5
Excédents à court terme		29,6	6,3
Passifs détenus à titre fiduciaire	12	14,8	17,9
Fonds de tiers à court terme		711,4	337,2
Engagements financiers à long terme	20	1 040,5	1 425,6
Provisions à long terme	21	6,9	7,5
Excédents à long terme		124,7	142,5
Fonds de tiers à long terme		1 172,1	1 575,6
Fonds de tiers		1 883,5	1 912,8
Capital-actions	22	320,4	318,1
Réserve légale issue du capital		409,0	403,4
Réserves issues d'apports de capital		409,0	403,4
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		397,3	404,9
Bénéfice au bilan		397,3	404,9
Report à nouveau		372,1	341,0
Bénéfice de l'exercice		25,2	63,9
Fonds propres		1 128,3	1 128,0
Passif		3 011,8	3 040,8

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2019	2018
Bénéfice de l'exercice		25,2	63,9
Charges financières		33,3	39,1
Produits financiers		-1,2	-0,8
Impôts sur les bénéfices		7,1	17,0
Amortissements		161,0	148,3
Dépréciations		31,6	-
Autres charges sans incidence sur le fonds		38,6	-
Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-0,4	-0,1
Variation des provisions		0,2	-1,5
Variation des stocks		0,1	0,8
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		23,7	15,5
Variation des autres créances		-0,2	1,0
Variation des comptes de régularisation actifs		8,8	-7,5
Variation des différences de couverture		-21,0	219,6
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-2,8	16,5
Variation des autres engagements		-1,4	-7,0
Variation des comptes de régularisation passifs		-3,4	-29,1
Impôts payés		-20,4	-24,6
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		278,8	451,1
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-136,8	-238,2
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		40,1	-
Investissements nets dans des immobilisations corporelles		-96,7	-238,2
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		0,2	1,1
Investissements dans des immobilisations incorporelles		-16,2	-26,1
Désinvestissements d'immobilisations incorporelles		-	3,9
Investissements dans des participations		-0,2	-
Désinvestissements de participations		-	0,1
Dividendes reçus		0,9	0,6
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-112,0	-258,6
Variation des engagements financiers à court terme		-154,4	-143,1
Souscription d'emprunts		125,0	-
Intérêts payés		-33,1	-38,6
Dividendes versés		-32,8	-29,4
Flux de trésorerie des activités de financement		-95,3	-211,1
Variation des liquidités		71,5	-18,6
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		157,6	176,2
Liquidités à la fin de l'exercice		229,1	157,6
Variation des liquidités		71,5	-18,6

Autres charges sans incidence sur le fonds

Ce poste se compose de l'absorption des différences de couverture (CHF 36,7 millions) ayant une incidence sur le résultat et de la part des réserves de cotisations de l'employeur utilisées en 2019 (CHF 1,9 million).

Activités de financement et d'investissement sans répercussions sur la trésorerie

Les anciens propriétaires des nouveaux éléments du réseau de transport acquis par Swissgrid pour un montant de CHF 26,2 millions ont été indemnisés au prix d'achat à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts.

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Modifications des estimations En 2019, l'EiCom a rendu une décision achevant la procédure administrative ouverte en 2016 relative à la vérification du système. L'EiCom a notamment décidé que Swissgrid devait modifier sa méthode de calcul et de rémunération des différences de couverture. En comparaison avec l'ancienne méthode de calcul, les intérêts théoriques sont réduits de CHF 1,1 million pour l'exercice 2019.

L'article 15 al. 2 let. c LApEI est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées dans les immobilisations incorporelles. Suite à son entrée en vigueur, des servitudes à hauteur de CHF 8,6 millions ont été affectées aux coûts d'exploitation à partir du 1^{er} juin 2019.

Dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Sur la base de cette décision, Swissgrid a adapté sa pratique d'activation.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de

la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue actuel (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital (WACC) fixés par les autorités pour 2019 ($WACC_{t+0}$) et 2021 ($WACC_{t+2}$), calculés selon cette méthode, restent inchangés par rapport à l'année précédente à 3,83%.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un élément de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et 5 janvier 2015 sont également inscrites à ce poste du bilan. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations.

Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change, de taux d'intérêt et du marché.

Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir les futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données dans la note 26.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé pendant l'exercice 2019 sur tous les segments s'élève à CHF 672,7 millions. Le chiffre d'affaires net de l'exercice précédent s'établissait à CHF 907,9 millions. Le recul du chiffre d'affaires de CHF 235,2 millions se répartit sur les segments Utilisation du réseau, Prestations de services système générales et Énergie réactive. C'est le chiffre d'affaires du segment Utilisation du réseau qui enregistre le plus grand recul (CHF 184,9 millions). Ce recul est dû à une baisse des revenus tarifaires de CHF 89,8 millions et des revenus de ventes aux enchères réalisés pour réduire les coûts de réseau imputables (CHF 88,6 millions). La baisse des revenus tarifaires explique également le recul des chiffres d'affaires nets dans les deux autres segments. En revanche, le chiffre d'affaires net du segment Pertes de transport a augmenté de CHF 29,5 millions grâce à l'accroissement des revenus tarifaires et des revenus ITC.

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 224,9 millions, ont diminué de CHF 38,5 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 263,4 millions). Leur baisse s'explique notamment par des coûts réduits de CHF 24,9 millions pour l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales et par la diminution de CHF 18,1 millions des coûts d'acquisition dans le segment Pertes de transport. En revanche, les coûts dans le segment Utilisation du réseau ont augmenté en raison de la hausse des indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport (CHF 15,6 millions).

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2019	2018
Règlement gestion des congestions	11,2	10,0
Autres	2,0	2,9
	13,2	12,9

5. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2019	2018
Entretien du réseau	21,3	24,6
Commande des installations de réseau	0,5	4,2
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,8	8,7
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	26,6	25,5
Maintenance matériel et logiciels	10,3	9,9
	82,5	72,9

L'article 15 al. 2 let. c LApEI est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées. De plus, étant donné que les coûts des installations à usage mixte de 2019 ont été supérieurs à ceux de 2018, le poste Autres prestations dans le secteur du réseau a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

À l'opposé, l'entretien du réseau a été moins coûteux qu'en 2018 en raison de la réduction des coûts de maintenance, tout comme la commande des installations de réseau, grâce au raccordement d'autres sous-stations au propre système de conduite du réseau.

6. Charges de personnel

mio CHF	2019	2018
Salaires, bonus, allocations	72,7	67,2
Assurances du personnel	13,3	12,1
Autres charges de personnel	3,7	3,3
	89,7	82,6

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts liés à la formation initiale et complémentaire, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur.

La moyenne annuelle des emplois à temps plein était supérieure à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2019	2018
Loyers	9,1	9,4
Rentes de droit de superficie	4,5	4,1
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,3	4,0
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,2	2,0
Taxes, redevances, concessions	4,5	5,0
Assurances	1,6	1,5
Autres frais d'administration	2,7	2,6
	28,7	29,4

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2019 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 65 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 55 000 et CHF 65 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

8. Dépréciations

Suite à la décision de l'EiCom concernant la procédure de vérification du système et à une décision rendue par le Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une tierce partie pertinente pour Swissgrid, Swissgrid a dû corriger la valeur des coûts de transaction activés (CHF 23,4 millions), des composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 2,0 millions) et des coûts de démantèlement activés (CHF 4,5 millions) au 31 décembre 2019.

Veillez vous reporter à la note 26. Procédures juridiques.

9. Charges extraordinaires

Les conséquences financières cumulées sur le résultat de l'entreprise en raison des adaptations à apporter pour les années de 2011 ou 2013 à 2018, résultant de la décision relative à la vérification du système du 12 décembre 2019, se chiffrent à CHF 33 millions.

Des faits, qui ne sont pas la conséquence directe de la procédure de vérification du système de l'EiCom mais qui en découlent, viennent davantage grever le résultat de l'entreprise de CHF 2,9 millions. D'une part, dans le passé, les intérêts théoriques obtenus étaient corrigés des coûts imputés pour la constitution de provisions (CHF 2,6 millions). D'autre part, la modification de la pratique qui consistait à affecter les autres produits aux segments et aux autres activités a eu un effet négatif supplémentaire sur le résultat de CHF 0,3 million.

S'ajoute à cela que, dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Suite à cette décision, Swissgrid a corrigé les intérêts théoriques invoqués dans les exercices 2013 à 2018 sur la base des coûts de démantèlement activés à hauteur de CHF 0,8 million, ce qui a impacté le résultat.

Veillez vous reporter à la note 26. Procédures juridiques.

10. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2019, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 15,3 millions (exercice précédent: CHF 27,5 millions).

11. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Prestations délivrées non facturées	45,6	54,1
Divers	2,6	2,9
	48,2	57,0

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

12. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Suite à l'approbation de l'EICOM du 18 janvier 2018, des revenus de ventes aux enchères déjà réalisés au cours de l'exercice 2019 à hauteur de CHF 114,5 millions (exercice précédent: 132,6 millions) ont pu être versés à Swissgrid.

Il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 70,1 millions, destinés à couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF découlant des futures recettes attendues en euros. Les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2019 s'élèvent à CHF 1,5 million (contre des valeurs de remplacement positives de CHF 1,7 million pendant l'exercice précédent).

13. Immobilisations financières

La réserve de cotisations de l'employeur a été utilisée pendant l'exercice à hauteur de CHF 1,9 million pour payer des contributions mensuelles de l'employeur.

14. Participations

	Capital- actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	B 0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C 0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	D 52,119	5,0
Pronovo AG	E 0,100	100,0
ecmt AG	F 0,100	20,0
AET NE1 SA	A 0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A 0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösgen/Aarau	A 0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau	A 0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A 0,100	100,0
CKW Grid AG	A 0,100	100,0
EGL Grid AG	A 0,100	100,0

ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Aarau AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Aarau (auparavant Laufenburg, CH) | monnaie CHF

B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

C = Munich (D) | monnaie EUR

D = Paris (F) | monnaie EUR

E = Frick (CH) | monnaie CHF

F = Embrach (CH) | monnaie CHF

Depuis septembre 2019, Swissgrid détient une participation dans ecmt AG, dont le siège est à Embrach (CH). ecmt AG assiste ses clients avec l'application Management Seismograph dans la gestion complète des risques, des crises et de la continuité de l'entreprise (BCM) et les aide à avoir une vue d'ensemble de l'état et de la situation.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence déterminante sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

15. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Installations en construction	366,4	350,7
Sous-stations	781,2	809,5
Lignes	929,4	951,6
Terrains et bâtiments	156,4	157,2
Autres immobilisations corporelles	16,2	10,2
	2249,6	2279,2

16. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations incorporelles en développement	12,9	29,3
Droit d'utilisation	86,7	84,8
Logiciels	49,3	50,0
Pertes de fusion (goodwill)	108,9	117,3
	257,8	281,4

17. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2019, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 20,2 millions (exercice précédent: CHF 23,1 millions). Il existe au 31 décembre 2019 des engagements vis-à-vis de l'organe de révision externe à hauteur de CHF 5924 (exercice précédent: CHF 10 770).

18. Autres engagements

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Taxe sur la valeur ajoutée	3,6	4,6
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,8	0,8
Autres	0,6	1,0
	5,0	6,4

Le poste Autres contient au 31 décembre 2019 des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 0,4 million (exercice précédent: CHF 0,9 million).

19. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Prestations délivrées non facturées	52,8	54,8
Personnel et assurances du personnel	7,5	6,8
Intérêts courus et agio d'émission obligatoire	10,6	10,7
Impôts	1,4	16,6
	72,3	88,9

20. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts	975,0	850,0
Prêts convertibles	584,6	720,7
Prêts	0,1	0,1
Total engagements financiers	1 559,7	1 570,8
dont à court terme	519,2	145,2

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013–2020	30.01.2020
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,625%	2015–2030	21.02.2030
125 millions	0,050%	2019–2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Le remboursement partiel suivant de prêts convertibles pour un montant de CHF 145,2 millions donc a eu lieu au début de l'exercice 2019. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,36–3,93%	169,2	404,4	11,0
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Au 31 décembre 2019, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 343,3 millions (exercice précédent: CHF 400,5 millions).

21. Provisions

mio CHF	31.12.2019	31.12.2018
Restructuration	–	0,5
Démantèlement	6,1	6,5
Plan de fidélisation des collaborateurs	0,3	0,4
Frais de procédures en justice	3,8	2,6
Total provisions	10,2	10,0
dont à court terme	3,3	2,5

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

22. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 320 398 149 (exercice précédent: 318 141 670) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

23. Instruments financiers dérivés

Il existe des instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan afin de couvrir le risque de change de futures levées de capitaux de tiers. Le montant nominal de ces instruments est de CHF 275 millions, les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2019 atteignent CHF 22,1 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement négatives de CHF 5,8 millions).

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés pour couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments est de EUR 14,2 millions (exercice précédent: EUR 0,0 million), les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2019 atteignent EUR 0,3 million (exercice précédent: EUR 0,0 million).

24. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

L'EiCom a déterminé la méthode de décompte pour le supplément PSS dans la directive 4/2018. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux coûts d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EiCom. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts à la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 10,0 millions et CHF 50,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années financières suivantes.

Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017.

L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation. Il est difficile d'estimer les conséquences financières à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2019	0,7	0,6	1,3
31.12.2018	0,7	1,2	1,9

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2019	6,0	39,3	72,1	117,4
31.12.2018	7,4	40,4	74,2	122,0

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

26. Procédures juridiques

Procédure de l'ECom pour la vérification du système

L'ECom a rendu une décision le 12 décembre 2019 achevant la procédure administrative ouverte en 2016 relative à la vérification du système. Celle-ci portait sur le calcul des coûts de capital de 2013 à 2015 et des différences de couverture des segments Utilisation du réseau de 2013 à 2015 et Prestations de services système de 2011 et 2015.

Dans sa procédure de vérification du système, l'ECom a porté pour la première fois son attention sur la compatibilité des processus pour calculer les coûts du capital et les différences de couverture avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Cette procédure n'a donné lieu à aucun examen du niveau des coûts. Il est toutefois possible que ces corrections exigées par l'ECom aient des répercussions sur les coûts.

En décembre 2018, l'ECom avait remis à Swissgrid un rapport d'examen du système afin qu'elle prenne position, ce qu'elle a fait en juin 2019. Il n'était pas possible de dire si et dans quelle mesure les coûts imputables de Swissgrid étaient réduits à l'issue de la vérification du système avant d'avoir reçu la décision le 12 décembre 2019. Le Conseil d'administration de Swissgrid a décidé de ne pas déposer de recours contre la décision de l'ECom.

Dans cette décision, l'ECom impose à Swissgrid d'adapter la méthode de calcul et de rémunération des différences de couverture avec effet rétroactif à partir de 2011 ou 2013. Les conséquences financières cumulées des adaptations à mettre en œuvre en vertu de cette décision pour la période de 2011 ou 2013 à 2019 grèvent le résultat de l'entreprise 2019 de Swissgrid d'un montant total de CHF 34,1 millions, dont CHF 1,1 million pour l'exercice sous revue (cf. note 1. Modifications des estimations), et CHF 33 millions pour les exercices de 2011 ou 2013 à 2018 (cf. note 9. Charges extraordinaires).

Dans sa décision, l'ECom dispose en outre que Swissgrid doit sortir de l'actif immobilisé les coûts de transaction (CHF 23,4 millions) et les composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 2 millions) qui y étaient activés dans les exercices précédents pour un montant total de CHF 25,4 millions (cf. note 8. Dépréciations). Cette décision apporte d'importants nouveaux éléments. Swissgrid était donc tenue de sortir de l'actif immobilisé ces coûts de transaction et les composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital en procédant à une correction de valeur de CHF 25,4 millions (cf. note 8. Dépréciations).

Faits découlant de la procédure de vérification du système de l'ECom

Des faits, qui ne sont pas la conséquence directe de la procédure de vérification du système de l'ECom mais qui en découlent, viennent davantage grever le résultat de l'entreprise de CHF 2,9 millions (cf. note 9. Charges extraordinaires). D'une part, dans le passé, les intérêts théoriques obtenus étaient corrigés des coûts imputés pour la constitution de provisions (CHF 2,6 millions). Comme l'exige l'ECom, seuls les coûts effectifs sont imputables. Pour les provisions, c'est en principe la date de l'utilisation effective des provisions qui fait foi, et non pas la date de leur constitution. D'autre part, la modification de la pratique des derniers exercices qui consistait à affecter les autres produits aux segments réglementaires et aux autres activités a eu un effet négatif supplémentaire sur le résultat de CHF 0,3 million.

Jugement du Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une partie tierce portant sur l'imputation des coûts de démolition

Dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Cette décision apporte d'importants nouveaux éléments concernant le traitement réglementaire des coûts de démolition. D'un point de vue réglementaire, les coûts de démolition ne sont pas imputables en tant que coûts de capital, et aucun intérêt théorique n'est donc possible. Par conséquent, Swissgrid a corrigé les intérêts théoriques invoqués dans les exercices de 2013 à 2018 sur la base des coûts de démantèlement activés à hauteur de CHF 0,8 million (cf. note 9. Charges extraordinaires), ce qui a impacté le résultat. De plus, Swissgrid a sorti des immobilisations corporelles les coûts de démantèlement activés depuis 2013 à hauteur de CHF 4,5 millions en procédant à une correction de valeur (cf. note 8. Dépréciations).

Procédure de l'ECom visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012

Par courrier en date du 23 août 2019, l'ECom a notifié la reprise des procédures visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012. Pour les années 2013 à 2019, l'ECom n'a pas encore ouvert de procédure d'examen des différences de couverture de ces années. Ces procédures portent sur l'examen de l'imputabilité des coûts d'exploitation et du capital de Swissgrid. Elles pourraient se clôturer par une réduction des coûts imputables de Swissgrid.

Swissgrid estime, au 31 décembre 2019, le risque cumulé pour les coûts non imputables à CHF 75 millions. Le 31 décembre 2018, il était estimé à CHF 110 millions. L'actualisation de l'estimation fin 2019 tient compte des conséquences financières des adaptations issues de la décision de l'ECom concernant la vérification du système, ainsi que d'autres effets réglementaires. Même la survenance du risque maximal de CHF 75 millions ne compromettrait pas la situation des fonds propres de Swissgrid.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2019 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

27. Honoraires de révision

En 2019, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 0,22 million (exercice précédent: CHF 0,18 million) et à CHF 0,02 million (exercice précédent: CHF 0,09 million) pour les autres services.

28. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le 13 janvier 2020, Swissgrid a placé deux autres emprunts sur le marché des capitaux pour un montant total de CHF 300 millions. Leur montant respectif est de CHF 150 millions, avec un coupon de 0,00% et une durée de 8,4 ans, et un coupon de 0,20% avec une durée de 12,4 ans. Ces obligations sont cotées à la SIX Swiss Exchange. Les couvertures de taux d'intérêt souscrites dans ce cadre pour un montant de CHF 275 millions (cf. note 23. Instruments financiers dérivés) ont été dissoutes en janvier. La valeur actuelle en résultant sera activée et amortie de manière linéaire sur toute la durée des emprunts.

Les conséquences financières du COVID-19 sur Swissgrid ne peuvent pas être évaluées à l'heure actuelle. Cependant, en raison du modèle d'entreprise réglementaire, aucun impact significatif n'est attendu sur le résultat de l'entreprise en 2020.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2019 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2019 ont été approuvés le 22 avril 2020 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2019	2018
Report de l'exercice précédent	372 091 648,69	340 932 702,88
Bénéfice de l'exercice	25 208 873,03	63 976 968,02
Bénéfice au bilan	397 300 521,72	404 909 670,90
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	31 485 288,01	32 818 022,21
Report à nouveau	365 815 233,71	372 091 648,69
Total affectation	397 300 521,72	404 909 670,90

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Aarau, le 22 avril 2020

Pour le Conseil d'administration:
Adrian Bult, Président



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 52 à 63) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2019, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 101.1 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +21.0 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Modifications des estimations et Activités visées par la LApEI) et à la note «9. Charges extraordinaires» ainsi qu'à la note «26. Procédures juridiques».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ECom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2019, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 672.7 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 224.9 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» ainsi qu'à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.



Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Beatriz Vazquez
Expert réviseur agréée

Bâle, 22 avril 2020